



CAIRANNE, LE

MAIRIE
DE
C A I R A N N E

84290

Tél. : 04 90 30 82 12

Fax : 04 90 30 73 86

Courriel : cairanne.mairie@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2016

Le conseil municipal s'est réuni le 09 Septembre 2016, à 19.00 heures sous la Présidence de Monsieur Roger ROSSIN, salle du Conseil. Tous les Adjointes, Conseillères et Conseillers étaient présents ou représentés.

Absent et excusé : Pascal FRANCAZAK

POUVOIRS : Mme. Elisabeth THOMAS à M. Roger ROSSIN – Melle. Amandine ROLLIN à Mme. Claudine MONIER – M. Robin KOTCHIAN à M. Laurent BRUSSET- M. Vincent SEVE à M. José CANDEL

Mme. Evelyne VILELA est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal le rajout d'une question supplémentaire à l'ordre du jour, qui concerne :

- La cession du terrain de la gravière

Le Conseil municipal est d'accord pour ces modifications à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I. MODIFICATION DU REGLEMENT DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire explique au Conseil, qu'il y a lieu de modifier les tarifs de location des deux salles communales, à savoir :

- **Salle polyvalente** : caution portée à 1 500.00 € (pour cairannais et extérieurs) – Location portée à 600.00€ pour les extérieurs et à 1 000.00 € pour les entreprises – location inchangée pour les cairannais 153.00€
- **Salle Mistral** : caution portée à 1 000.00 € (pour cairannais et extérieurs) – Location portée à 300.00 € pour les extérieurs et à 500.00 € pour les entreprises – location inchangée pour les cairannais 100.00€

Monsieur le Maire précise que tous ces nouveaux tarifs impacteront la régie d'avances et de recettes des services administratifs et qu'ils sont applicables dès le 12 septembre 2016.

Le Conseil est d'accord à l'unanimité des membres présents.

II. DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES :

SECTION INVESTISSEMENT- BUDGET COMMUNE

CHAPITRE	Compte	Opération	NATURE	MONTANT
<i>Compte</i>	<i>Dépenses</i>			
21	2118	10017	ACQUISITION AUTRES TERRAINS	+ 8 000.00
21	2152	00012	INSTALLATION PANNEAUX AG- GLOM	+ 2 700.00
23	2313	181	RESTAURATION EGLISE	+ 8 000.00
21	21578	10003	ACQUISITION TONDEUSE	+ 500.00
			Total	+ 19 200.00
<i>Compte</i>	<i>Recettes</i>			
23	2315	182	RD 69 TROTTOIR ET VOIRIE	- 9 600.00
21	2315	110	VOIRIE COMMUNALE	- 9 600.00
			Total	-19 200.00

Adopté à l'unanimité

Vote de crédits complémentaires

Comptes dépenses

CHAPITRE	Compte	Opération	NATURE	MONTANT
21	21578	10003	ACQUISITION TONDEUSE	3 000.00
	023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 000 .00
			Total	3 000.00

Comptes recettes

021	021	OPFI	VIREMENT SECTION D'EXPLOITATION	3 000.00
77	7788		PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	3 000.00

Adopté à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT :

.Comptes dépenses

CHAPITRE	Compte	Opération	NATURE	MONTANT
011	604		ACHAT D'ETUDES ET PRESTATION DE SERVICES	+ 13 200.00
	023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- 13 200.00
23	2315	10013	INSTALLATION MATERIEL ET OUTLLAGE TECHNIQUE	- 13 200.00
			TOTAL	- 13 200.00

Comptes recettes

021	021	OPFI	VIREMENT SECTION D'EXPLOITATION	- 13 200.00
			TOTAL	- 13 200.00

Adopté à l'unanimité

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT :

Monsieur le Maire explique à ses collègues que compte tenu de l'accélération de la baisse des dotations conjuguée à l'augmentation du FPIC et de la volonté du conseil qui souhaite désendetter la commune, Monsieur le Maire a contacté la Caisse Française de Financement Local (ex Dexia), afin de connaître les modalités et surtout le coût pour le remboursement anticipé d'un emprunt contracté en juin 2007.

Caractéristiques de l'emprunt : 130 000.00 € contracté le 1^{er} juin 2007 qui ont permis de financer l'investissement.

La durée de l'emprunt est de 15 ans.

Le taux fixe de 4.26 %

L'annuité de 11 437.54 €.

Monsieur le Maire précise que le remboursement du capital à la date du 1^{er} juin 2017 serait de 50 548.10 €.

Monsieur le Maire précise que les intérêts restant (2017 à 2021) s'élèvent à la somme de 6 639.60 €.

Adopté à l'unanimité.

IV – ACQUISITION TERRAIN GRAVIERE :

Monsieur le Maire explique à ses collègues que finalement la vente du dernier terrain de la « gravière » n'a pu se réaliser avec la SARL BRAZIMO, sise à BOUCHET.

M : le Maire signale à ses collègues que Monsieur Mathieu FARENC se porte acquéreur du terrain de la gravière sis quartier « les Grès », cadastré section BC n° 701 d'une superficie de 1544 m2, moyennant le prix de 94 184.00 € (soit 61.00 €/m2).

Celui-ci sait parfaitement que ces terrains ont été remblayés après l'exploitation d'une ancienne gravière comblée et que le prix tient compte de cette situation, sachant que toutes ces prescriptions et réserves figureront sur l'acte de vente.

Monsieur le Maire explique que les frais de Notaire seront à la charge exclusive de l'acheteur. Adopté à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES :

La rentrée scolaire s'est bien déroulée avec Mme. Sophie POUCHKO nouvelle directrice qui vient de Carpentras. 130 enfants ont été accueillis. Remise en place des TAP ainsi que du CLSH. Repas de Noël le 16/12/2016.

Monsieur le Maire fait la liste des quelques dates à retenir :

Journées des associations le 10 septembre

Les journées du Patrimoine les 17 et 18 septembre avec l'association « Cairanne et son vieux village » ouverture de la Chapelle « Notre Dame de la Vigne et du Rosaire », du donjon de la chapelle St. Geniès, St. Roch et de l'Eglise St André.

Le festival des soupes en Octobre/Novembre (le 04 novembre 2016 pour Cairanne)

Cérémonie du 11 novembre

La course de côte historique des vignobles de Cairanne du 11/12/16

Marché de Noël

Messe de minuit le 24/12/2016 à 23 H.00 avec le Père Apollinaire

Réveillon du jour de l'an.

Commémoration à Cairanne le 04/12/2016 en hommage aux Morts pour la France en Algérie, Tunisie et Maroc – Cérémonie tournante sur les villages de Ste. Cécile les Vignes- Lagarde Paréol – Cairanne

Monsieur le Maire précise que le PLU n'a fait l'objet d'aucun recours et que depuis le 04 septembre il est inattaquable.

Lors de leur dernière séance le syndicat des vignerons, a entériné l'arrêt de la manifestation du ban des vendanges, qui se déroulait généralement le premier dimanche de septembre, dans les villages de Lagarde Paréol, Ste Cécile les Vignes et Cairanne (manifestation tournante). La participation des Cairannais à cette manifestation, était devenue pratiquement inexistante par rapport à la contribution financière de la commune qui était de 1 500.00 €.

Avant de clôturer la séance, M. Laurent BRUSSET, fait passer des photos qu'il a réalisées lors des travaux de la STEP (station épuration) et du cimetière. M. BRUSSET signale au Conseil que la 2^{ème} tranche de travaux de mise à niveau de la STEP vient de se terminer. Le cône de décantation circulaire en aluminium a été entièrement remplacé ainsi que la passerelle. Le sprinkler d'alimentation du lit bactérien a été entièrement changé et le clarificateur a été mis aux normes, la pouzzolane a été remplacée, un rehaussement des lits bactériens a été réalisé. Ces travaux s'élèvent à la somme de 145 000.00 €.

Les travaux de terrassements du cimetière (24 concessions + columbarium de 18 cases de 2 urnes + jardin du Souvenir) et du parking (environ 42 places) ont commencé avec la société Braja Vesigné.

Le Maire,
Roger ROSSIN

La Secrétaire
Evelyne VILELA

